



ORGANISATION FINANCIERE DES ZONES

Rappel:

- Les zones n'ont pas de statut juridique. **Les zones sont des commissions de la FFBB.** Les comptes bancaires actuellement ouverts sont, de fait, de la responsabilité de la fédération.
- Seules les personnes prévues dans les statuts de la FFBB peuvent effectuer des règlements pour la fédération.
- Les Commissaires aux comptes de la FFBB doivent pouvoir contrôler toutes les opérations comptables des entités fédérales.

Nouvelle organisation:

- Les comptes bancaires actuels vont être rapatriés (démarche en cours)
- Une relance a été adressée pour les comptes de résultats 2012/2013 et les budgets 2013/2014.
- Les budgets de chaque zone seront validés par le Président et le Trésorier Général.
- Au sein de chaque zone, outre le délégué, un référent financier (Trésorier) sera désigné.

Rôle du référent financier:

- Suivre le budget de la zone,
- Vérifier la conformité des factures avec les devis,
- Valider les factures et notes de frais,
- Transmettre régulièrement l'ensemble des pièces comptables à la Trésorerie Générale de la FFBB pour règlement.

Le suivi budgétaire global sera réalisé par les services de la FFBB au même titre que celui réalisé pour l'ensemble des commissions fédérales. Identifiés au sein du Pôle Territoire, des chapitres budgétaires ont été créés pour chaque zone afin d'avoir une lecture précise.

Les factures et autres justificatifs seront réglés dans les 15 jours à réception par les services de la FFBB dès lors qu'ils sont validés par le référent financier.



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
WWW.FFBB.COM